
N° 95-0093 - Environnement, propreté, eau et assainissement + finances et programmation - Rillieux la Pape - Cession, auxconsorts Broux, d'une parcelle de terrain située 32, chemin de Côte Chevalier - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est propriétaire au 32, chemin Côte Chevalier à Rillieux la Pape, d'une parcelle de terrain à l'étatde talus constituant un délaissé des immeubles reçus dans le cadre du transfert des biens acquis par la ville de Lyon au cours des années 1960 pour la pose de conduites d'eau potable de diamètre 1 250 mm.

Devant réaliser un accès depuis le chemin de la Côte Chevalier jusqu'à leur propriété située 1396, route de Strasbourg, les consorts Broux ont sollicité, de la Communauté urbaine, la vente de cette parcelle d'une superficie de 491 mètres carrés.

Celle-ci, bien que comportant dans son tréfonds une canalisation d'égout provenant de la propriété des requérants, ne présente aucun intérêt pour la collectivité et peut donc être cédée sans inconvénient.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette cession interviendrait au prix de 10 000 F admis par les services fiscaux, étant précisé que les consorts Broux feraient procéder, à leurs frais, à la mise en place d'une clôture séparative d'avec le fonds restant appartenant à la Communauté et que la parcelle cédée resterait grevée d'une servitude perpétuelle de passage de la canalisation d'égout précitée et d'accès en vue de son entretien ;

B. Propose d'approuver ledit compromis, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme de 10 000 F fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine de l'exercice concerné - sous-chapitre 111-111 - article 211-000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,